DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

14.2/13-1943_V3-E1

Extension commerciale

Valide du **10 octobre 2024**

au **31 octobre 2026**

Sur le procédé

DIXINOX PGI

Famille de produit/Procédé : Conduit d'évacuation des produits de combustion pour les appareils à granulés de bois

Titulaire :

Société POUJOULAT S.A.
CS 50016
FR -79270 Saint-Symphorien
Tél. : 05 49 04 40 40
Email : infos@poujoulat.fr
Internet : www.poujoulat.fr

Distributeur :

Société LES ATELIERS DIXNEUF
94 rue Nationale
F-49740 LA ROMAGNE
Tél. : 02 41 70 30 62
Email : info@dixneuf.com
Internet : www.dixneuf.com

Document non valide

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 14.2 - Equipements / Installations de combustion

CCFAT COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale au Document Technique d'Application n° 14.2/13-1943_V3	NORMAND Cédric	CROS Olivier

Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société POUJOULAT S.A. de ne fournir à la société LES ATELIERS DIXNEUF, en vue de la commercialisation sous la dénomination DIXINOX PGI, que le procédé PGI,
- de la société LES ATELIERS DIXNEUF, de ne distribuer sous l'appellation commerciale DIXINOX PGI, que le procédé PGI que lui fournit la société POUJOULAT S.A..

Le Groupe Spécialisé n° 14.2 - Equipements / Installations de combustion de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé DIXINOX PGI, le même Avis que celui formulé sous le n° 14.2/13-1943_V3 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

La présente extension commerciale ne vise que les conduits concentriques PGI du Document Technique d'Application du système PGI.

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le système DIXINOX PGI fait l'objet d'une déclaration des performances (DoP) n° DOP 157013018FR établie par la société LES ATELIERS DIXNEUF sur la base de la norme NF EN 14989-2. Les produits conformes à cette déclaration des performances sont identifiés par le marquage CE.

Document non valide